

1446, 26 septembre.

Quittance de Charles, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, etc., à Martin Roux, receveur de la portion du haut pays d'Auvergne d'une aide de deux cent vingt-six mille francs, pour la somme de 250 livres tournois, partie de la somme totale de mille livres destinée par les états d'Auvergne à son fils aîné Jean de Clermont.

- A. Original sur parchemin, signé, jadis scellé¹. 270 x 95-130 mm. Bibliothèque nationale de France, ms. fr. 20389, n° 86.
B. Copie moderne sur papier par Gaignières, incomplète. 235 x 375 mm. Bibliothèque nationale de France, ms. fr. 20388, folio 153.

Nous Charles, duc de Bourbonnoys et d'Auvergne, conte de Forestz, seigneur de Beaujeu et de Chastel Chinon, per et chamberier de France, confessons avoir eu et receu pour et ou nom de nostre tres chier et amé filz le conte de Clermont, de Martin Roux, receveur ou hault paÿs d'Auvergne de la porcion de l'aide de II^C XXVI^M f. mis sus par monseigneur le roy en ses paÿs de langue d'oïl ou mois de janvier derrenier passé, et aussi des deniers mis sus par les gens des trois estaz dudit paÿs oultre et par dessus le principal dudit aide pour les affaires communs d'icellui paÿs, la somme de deux cens cinquante livres tournois, pour la quarte partie de M f. t. donnees et octroyees a notredit filz par les gens desdiz troys estaz des hault et bas paÿs d'Auvergne, pour les causes contenues et declairees en leurs instrucionz faictes et accordees tant pour le fait dudit aide que pour lesdiz affaires communs a l'assemblee par eulx faictes a Esgueperse ou mois de fevrier derrenier passé, de laquelle somme de II^C L l. t., nous nous tenons, pour et ou nom de nostredit filz, pour contens et bien paieez, et en avons quitté et quittons ledit receveur et tous autres. En tesmoing de ce, nous avons signé ces presentes de nostre seing manuel, et fait seeller de nostre seel le XXVI^{eme} jour du mois de septembre, l'an mil CCCC quarente et six.

Édition : Olivier Mattéoni et Jean-Damien Généro.

Ce document PDF a été compilé en juillet 2024 dans le cadre du programme de recherche public « Actes princiers au royaume de France (XIV^e-XVI^e siècle) », porté par le Laboratoire de médiévistique occidentale de Paris (UMR 8589 CNRS-Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne) sous la direction scientifique d'Olivier Mattéoni, professeur des universités (Paris 1), et dont les partenaires sont le Laboratoire d'Excellence « Histoire

1. Gaignières (exemplaire B.) indique qu'à son époque "le sceau est perdu".

et anthropologie des savoirs, des techniques et des croyances » (LabEx hastec), le Centre Jean Mabillon (EA 3634/ École nationale des chartes), le Centre de recherches historiques (UMR 8558/ CNRS-EHESS) et les Archives nationales de France. La transcription et l'appareil critique du présent acte sont mis à disposition sous [Licence Ouverte V 2.0](#).

Pour plus d'information, consultez le site Actes princiers (actesprinciers.huma-num.fr).